



# GDS *infos*

L'actu santé de vos élevages



## SANITAIRE

p. 3

Parole d'éleveuse :  
témoignage  
sur la gale du corps

## Sanitaire p. 4

Les avortements ne sont pas  
à prendre à la légère

## Les bonnes pratiques p. 5

Les éleveurs de petits  
ruminants font de  
la biosécurité sans le savoir



L'action sanitaire ensemble

**GDS**  
Manche



Michel DUQUESNE,  
Président de la section ovine et caprine du GDS 50



Cher(e) adhérent(e),

Dans ce numéro, vous trouverez des articles sur divers sujets sanitaires et bonnes pratiques de conduite d'élevage pour vous accompagner sur les éventuelles problématiques hivernales. J'en profite d'ailleurs pour souligner l'implication de l'éleveuse qui a accepté de revenir sur son expérience de traitement de la gale ovine au sein de son élevage.

Cet automne, j'étais très heureux de vous retrouver lors des réunions de secteurs et je félicite les nouveaux

membres élus qui seront vos portes-paroles au prochain Conseil d'Administration qui se déroulera au printemps 2022.

Je tiens enfin à remercier les organisateurs et participants aux nombreuses formations organisées par la section. Les thématiques abordées ont rencontré un franc succès, nous espérons continuer sur cette dynamique.

Je vous souhaite également une très bonne nouvelle année ainsi qu'à vos familles et vos élevages.

Bonne lecture.



## Sommaire

### DU CÔTÉ SANITAIRE

Parole d'éleveuse : témoignage sur la gale du corps.....	3
Les avortements ne sont pas à prendre à la légère.....	4
Bien soigner les nouveau-nés pour avoir des agneaux en pleine forme.....	3-4

### LE COIN DES BONNES PRATIQUES

Les éleveurs de petits ruminants font de la biosécurité sans le savoir.....	5
Ébourgeonner les jeunes caprins.....	5

### L'ACTU DU GDS

De nouveaux représentants élus pour la section.....	6
Visite du nouvel abattoir de Carentan par les membres du Conseil d'Administration.....	6

## l'actu en dessin



# La gale du corps



La gale du corps est une maladie parasitaire très contagieuse des moutons. Elle est à l'origine de répercussions économiques sévères dans les troupeaux atteints. Des traitements rigoureux permettent de s'en débarrasser.

Laissons la parole à une éleveuse d'une trentaine de brebis, dont le troupeau a été confronté à cette maladie il y a un peu plus de deux ans.

## Parole d'éleveuse :

### Quand avez-vous suspecté la présence de gale sur vos moutons ?

Ça a commencé sur un bélier, que j'avais acheté en juillet. À partir de fin septembre / début octobre il s'est mis à se gratter régulièrement. Je l'ai montré à mon vétérinaire, qui m'a dit qu'il pourrait s'agir de la gale du corps. Il n'a pas trouvé de lésions caractéristiques, mais il a préféré faire un raclage de la peau pour la recherche au microscope des acariens de la gale. Il n'en a pas trouvé.

Quinze jours plus tard j'ai trouvé une brebis, qui était restée coincée sur le dos en voulant se gratter. Une autre brebis a commencé à perdre sa laine. En écartant la toison, nous avons observé cette fois-ci des lésions caractéristiques de la gale.

Nous avons alors décidé de rentrer tout le monde en bergerie.

### Quel type de traitement avez-vous mis en place ?

Les vétérinaires nous ont fortement recommandé de baigner tout le troupeau dans une solution avec un produit efficace

contre la gale. Ils ont bien insisté que c'était la technique de traitement la plus efficace, sinon je risquais d'être déçue si je faisais un autre choix.

Nous avons loué la baignoire à la filiale du GDS (Farago) et comme nous étions adhérent du GDS, nous avons pu bénéficier d'un remboursement de la moitié des frais de location. Nous avons baigné deux fois à 4 semaines d'intervalle l'ensemble des moutons, y compris les mères proches de l'agnelage. Pour un maximum de confort et limiter le stress, nous avons rempli la baignoire avec de l'eau tiède et réchauffé la bergerie. Nous n'avons eu aucun avortement, ni de soucis sur les agneaux nés des mères traitées.

À chaque baignade, nous avons aussi pulvérisé la même solution sur tous les endroits (parois de la bergerie, poteaux, clôtures, troncs d'arbres) où les animaux avaient pu se gratter.

C'est un gros chantier, qui nécessite de la main d'œuvre pour conduire les moutons, les faire monter dans la baignoire et leur plonger la tête dans le bain. Mais avec de



Moutons lors de la baignade.

*l'organisation on y arrive très bien.*

### Avez-vous réussi à la faire disparaître ?

Oui, cela fait maintenant un peu plus de deux ans que cet épisode s'est passé et nous n'avons jamais eu de récurrence.

### Quels conseils donneriez-vous aux éleveurs de moutons ?

Il faut absolument mettre en quarantaine tous les moutons achetés. C'est ce que nous faisons systématiquement maintenant. Tous les ovins achetés sont traités contre la gale et isolés pendant au moins 4 semaines dans une parcelle avant d'être mélangés au reste du troupeau.

Propos recueillis par Jean-Marc Carbonière  
Vétérinaire conseil GDS 50

## Bien soigner les nouveau-nés pour

Les mortalités dans les premiers jours de vie représentent une grande partie des pertes d'agneaux. Quelques gestes simples à effectuer permettent de limiter ces pertes.

### LE COLOSTRUM : ALIMENT SÉCURITÉ DU NOUVEAU-NÉ

Les agneaux naissent sans anticorps protecteurs, qui vont être apportés par le colostrum. Le colostrum est aussi une source importante d'énergie, de minéraux, de vitamines et d'oligoéléments pour le nouveau-né. Pour que le jeune bénéficie de la richesse du colostrum, quelques règles sont à respecter.

Si l'agneau tète tout seul, il faut juste

s'assurer que sa caillette est bien remplie en passant la main sous le ventre. S'il ne tète pas, du colostrum de qualité (mesuré au réfractomètre) issu d'une autre mère peut lui être donné avec une sonde gastrique 4 à 5 fois lors de la 1ère journée de vie. Ne pas dépasser 50 ml par kg de poids vif à chaque administration.

Du colostrum de qualité peut être congelé dans des pots à yaourts. Le décongeler dans de l'eau chaude à 37°C.

### DÉSINFECTER LE NOMBRIL POUR ÉVITER L'ENTRÉE DE MICROBES

Le cordon ombilical est une bonne porte d'entrée pour les bactéries responsables des septicémies, des arthrites, etc. Il est donc recommandé de le désinfecter le plus tôt possible après la naissance en le trempant pendant au moins 10 secondes dans une solution iodée contenue dans un flacon à large goulot. Pensez



# Les avortements ne sont pas à prendre à la légère



Les avortements sont un des principaux troubles de la reproduction chez les petits ruminants. À cause des mises à la reproduction groupées ils peuvent se manifester par des séries importantes, qui peuvent avoir de lourdes répercussions économiques.

## DÉCLARATION OBLIGATOIRE À PARTIR D'UNE SÉRIE D'AU MOINS 3 AVORTEMENTS EN MOINS DE 8 JOURS

Un avortement peut être d'origine infectieuse s'il répond à la définition suivante : « expulsion d'un fœtus ou d'un animal mort-né ou mourant dans les 12 heures suivant sa naissance, sauf si l'avortement est d'origine manifestement accidentelle ». Dans le cadre de la surveillance de la Brucellose, les éleveurs de petits ruminants doivent informer leur vétérinaire sanitaire lors de l'apparition d'une série d'avortements dans leur troupeau.

La déclaration est obligatoire à partir de 3 avortements sur une période de 7 jours ou moins. Néanmoins en cas de doute, même en dessous de ce seuil, un éleveur peut déclarer un avortement à son vétérinaire.

## VISITE DU VÉTÉRINAIRE GRATUITE

Dans tous les cas, la visite du vétérinaire (déplacement, réalisation des



Avorton.

prélèvements pour les analyses) est prise en charge intégralement par l'État même dès le premier avortement déclaré.

Un appel rapide au vétérinaire lui permettra d'effectuer des prélèvements frais (délivrances, avortons), ce qui augmentera les chances de découvrir la cause des avortements et de limiter les pertes sur les mises bas suivantes.

## LA PLUPART DES MALADIES ABORTIVES SONT TRANSMISSIBLES À L'HOMME

En dehors des conséquences économiques, il ne faut pas oublier que de nombreuses maladies responsables

des avortements sont transmissibles à l'homme, comme la fièvre Q, la Chlamydie, etc.

## LE GDS PRÉSENT POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS LA RECHERCHE DES CAUSES D'AVORTEMENTS

Le GDS accompagne les adhérents devant faire face à une série d'avortements dans leur troupeau. À la demande des éleveurs ou de leur vétérinaire, le GDS prend en charge 75 % du montant hors taxes des analyses réalisées au laboratoire LABEO 50 de Saint-Lô. Pour cela, il suffit de nous contacter.

**Lutter contre les causes d'avortements, c'est protéger la santé de ses animaux, mais aussi sa santé et celle de sa famille, et du public en cas d'accueil à la ferme.**

Jean-Marc Carbonière  
Vétérinaire conseil GDS 50

# avoir des agneaux en pleine forme



à renouveler la solution tous les 10 agneaux ou toutes les 24 heures. Les aérosols sont déconseillés car ils forment un film emprisonnant les microbes.

## POSER LA BOUCLE AURICULAIRE DANS DES BONNES CONDITIONS D'HYGIÈNE

La pose de la boucle à l'oreille doit se faire sur un nouveau-né sec ayant bu du colostrum. Pour éviter les infections, les deux parties de la boucle seront désinfectées systématiquement ainsi que la pince.

## LA CASE D'AGNELAGE POUR FAVORISER LA RELATION ENTRE LA MÈRE ET LE NOUVEAU-NÉ

La case d'agnelage permet de favoriser le lien maternel pendant les 24 à 48 premières heures de vie du nouveau-né. Elle peut être utilisée pour toutes les mères ou seulement lors de 1<sup>ers</sup> agnelages, de jumeaux ou triplés, d'adoption. Veillez à l'accès à l'eau des mères et à une bonne hygiène des cases : retrait de la délivrance, paillage 2 fois par jour, etc.

**Ces quelques gestes appliqués avec rigueur permettent de**



Les cordons traînant sur le sol seront coupés pour ne laisser que 2 à 3 cm.

**limiter les problèmes sanitaires des 1<sup>ères</sup> semaines de vie de l'agneau.**

Jean-Marc Carbonière  
Vétérinaire conseil GDS 50



# Les éleveurs de petits ruminants font de la biosécurité sans le savoir.



La biosécurité est un mot qui fait souvent peur ou est mal connu. Or sans le savoir tous les éleveurs la pratiquent au quotidien.

## LES OBJECTIFS DE LA BIOSÉCURITÉ

Elle consiste à la mise en place de mesures pour :

- Prévenir l'introduction de maladies dans mon élevage ;
- Limiter le développement et l'expression des maladies déjà présentes dans mon troupeau ;
- Prévenir leur diffusion vers d'autres cheptels ;
- Prévenir la contamination de l'homme et de l'environnement.

À chaque pratique à risque identifiée dans mon élevage je dois rechercher un moyen pour limiter ou éliminer ce risque.

## DES BÉNÉFICES À TIRER

Plus de biosécurité, c'est plus de prévention et donc moins de maladies, moins de pertes de production (croissance, viande, lait) et de pertes économiques. Et aussi moins de stress pour l'éleveur.

## DE GRANDS PRINCIPES À RESPECTER

Dans les élevages, il faut distinguer trois zones dans lesquelles la circulation des personnes, des véhicules et du matériel sera plus ou moins restreinte, afin de limiter la circulation des maladies d'une zone à l'autre.

La zone d'élevage regroupe les lieux où logent, circulent et pâturent les animaux. Elle est strictement réservée aux



L'organisation de l'élevage en 3 zones.

personnes s'occupant des animaux, qui doivent revêtir des habits réservés à cet usage. Il faut y respecter le principe de « marche en avant ».

La zone professionnelle est accessible aux personnes et aux véhicules autorisés pour le stockage ou le transport des animaux, des aliments, des fumiers et du matériel. Chez les producteurs fermiers elle comprendra aussi les ateliers de transformation du lait ou de la viande.

Enfin la zone publique, libre de circulation, comprend la zone de circulation des véhicules des intervenants extérieurs, l'aire d'équarrissage et les locaux de vente à la ferme.

La biosécurité est une accumulation de petits gestes préventifs au quotidien, qui permet donc de limiter les risques sanitaires.

Jean-Marc Carbonière  
Vétérinaire conseil GDS 50

### POUR EN SAVOIR PLUS :

- <https://www.gdsfrance.org/bonnes-pratiques-de-biosecurite-en-elevage-ovin/>
- <https://www.gds-france.org/bonnes-pratiques-de-biosécurité-en-élevage-caprin/>



## Ébourgeonner les jeunes caprins : au bon âge et sans douleur

Si les cornes sont des moyens de défense des caprins, certains éleveurs préfèrent ébourgeonner les chevreaux pour limiter les blessures entre les animaux ou faciliter leur accès aux aliments. Mais pour être réussie et sans douleur cette intervention doit respecter quelques règles.

### ÉBOURGEONNER LE PLUS TÔT POSSIBLE

Chez les caprins le bourgeon de la corne apparaît dès les premiers jours de vie et la corne pousse très rapidement. La fenêtre d'intervention est donc étroite. Il est recommandé d'intervenir entre 3 et 7 jours d'âge chez les femelles et 3 et 5 jours pour les mâles.

### UTILISER DU MATÉRIEL ADAPTÉ POUR BIEN CAUTÉRISER

La cautérisation thermique est la technique recommandée en utilisant des embouts adaptés aux chevreaux. Préférer les fers à chauffe rapide et à haute température. La cautérisation chimique (pâte à appliquer) est à proscrire.

### PRENDRE EN CHARGE LA DOULEUR

Quel que soit l'âge du chevreau cette intervention est douloureuse et nécessite donc l'administration d'un sédatif avant l'ébourgeonnage et d'un anti-inflammatoire après. Demandez conseil à votre vétérinaire.

Il existe donc actuellement des pratiques, du matériel et des médicaments permettant d'ébourgeonner les jeunes chevreaux dans de bonnes conditions.

Jean-Marc Carbonière  
Vétérinaire conseil GDS 50

### POUR EN SAVOIR PLUS :

N'hésitez pas à aller consulter la plaquette de l'IDELE sur l'ébourgeonnage des jeunes caprins.



# De nouveaux représentants élus pour la section



À l'automne dernier a eu lieu nos réunions de secteurs qui nous ont notamment permis d'échanger avec vous sur l'actualité sanitaire de la section.

Nous avons également eu l'occasion de vous présenter le bilan des différentes actions menées au cours des 3 dernières années ainsi que quelques nouveautés, telle que la création de la Caisse Prévention et Soutien Complémentaire.

Enfin, ces réunions avaient pour vocation de vous permettre d'élire vos représentants au Conseil d'Administration pour les 3 années à venir. Vous trouverez ci-dessous la liste de ces représentants qui se feront vos portes-parole pour guider les choix de la section.



© GDS 50



© GDS 50

## Les représentants des éleveurs de caprins :

- **Président** : M. CATELAIN Jean-Jacques de Saint-Vigor des monts
- **1<sup>ère</sup> Vice-Présidente** : Mme ALLAIS Aurélie de Saint-Martin de Bonfossé
- **2<sup>nde</sup> Vice-présidente** : Mme HERVY Gabrielle de Torigny-les-Villes

## Les représentants des éleveurs d'ovins :

### Arrondissements de Cherbourg et de Valognes :

- **Président** : M. DUQUESNE Michel d'Equereudreville-Hainneville
- **1<sup>er</sup> Vice-président** : M. LEBUNETEL Bernard de Sainte-Mère église
- **2<sup>nd</sup> Vice-président** : M. VARETTE Gérard de Brix

### Arrondissements de Coutances et de Saint-Lô :

- **Président** : M. LEFEBVRE Noël de le Plessis-Lastelle
- **1<sup>ère</sup> Vice-présidente** : Mme BOURASSIN Aurélie de Marchésieux
- **2<sup>nd</sup> Vice-président** : M. DUVAL Gérard d'Agneaux

### Arrondissements d'Avranches et de Mortain :

- **Président** : M. PICOT Valentin de Fontenay
- **1<sup>er</sup> Vice-président** : M. GANNE Claude de Juvigny le Tertre
- **2<sup>nd</sup> Vice-président** : M. CHAUVET Gérard d'Isigny-le-Buat

Morgane Casset

Chargée de communication GDS 50

## Visite du nouvel abattoir de Carentan par les membres du Conseil d'Administration

Vendredi 22 octobre 2021, les membres du Conseil d'Administration de la section ovine-caprine ont visité le nouvel abattoir public de la Baie du Cotentin mis en service début septembre 2021. Cet outil performant et de proximité possède 3 lignes d'abattage en fonction : bovins, ovins et porcs. Les éleveurs sont désormais attendus pour le faire fonctionner et faire progresser ses volumes afin qu'il devienne pérenne.

Morgane Casset

Chargée de communication GDS 50



© GDS 50

Les élus de la section ovine-caprine et de la section bovine ont pu visiter l'abattoir en compagnie du directeur Monsieur Olivier TAPIN et de Monsieur Gilbert MICHEL, président de la SCIC (Société Coopérative d'intérêt collectif).

### INFOS PRATIQUES

Abattoir public de proximité de la Baie du Cotentin  
ZA du Foirail - Route américaine - 50500 MÉAUTIS  
02 58 23 03 34 / [accueil@abattoirbaieducotentin.fr](mailto:accueil@abattoirbaieducotentin.fr)

